



MSA ALPES VAUCLUSE

PROCES-VERBAL DU COMITE PARITAIRE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Séance du 14 novembre 2025

Le vendredi 14 novembre 2025, le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale s'est réuni à partir de 11 heures, en présentiel à Manosque, sous la présidence de Mme Sophie BANCILHON LAMBERT, Présidente du Comité.

Membres du Comité présents :

Salarié(e)s :

Mme Annie AUBERT
Mme Sophie BANCILHON LAMBERT
M. Philippe LACROIX
Mme Catherine MARTIN
M. Denis MAUCCI

Non salarié(e)s :

M. Donatien ALTAYRAC
M. Vincent BERANGIER
Mme José-Marie BONNAUD
M. Rémy GRAVIERE
M. Jean LAGIER-TOURENNE
Mme Marie-Claude SALIGNON

Membres du Comité excusés :

Salariés(es) :

M. Vincent CHAUDEAUX
Mme Florence DELPRAT
Mme Thérèse GIL
M. Claude GUILLEMIN

Non salarié(e)s :

M. Florent ARMAND
Mme Sylvie BARJOT
M. Gilbert JAUME

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe VAILLE, Directeur Adjoint
Mme Catherine DUVIVIER, Responsable du Service ASS
Mme Marie BOSSENNEC, Manager ASS des Alpes
Mme Estelle ARNAUD-GAMBA, Manager ASS du Vaucluse

Sont excusés :

Mme Céline ARGENTI DUBOURGET, Directrice Générale
M. Thierry MICHELET, Directeur Comptable et Financier

SOMMAIRE

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2025	4
2- MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	4
3- POINT SUR LE BUDGET ET LA CONSOMMATION 2025	4
- Point de situation budgétaire	4
- Seuil de versement de la PS Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH).....	5
- Complément prestation de services Structures d'animation de la vie sociale	6
4- DEMANDES DE SUBVENTIONS	6
5- POINT SUR LES ACTIONS	9
☞ ACTION JEUNESSE	9
- Jury de l'APJ	9
☞ ACTION TERRITOIRES	9
- Étude sur le logement des saisonniers agricoles.....	9
6- PROJETS SOCIAUX.....	10
☞ PROJET FAMILLE	10
- Partir pour Rebondir	10
☞ PROJETS INSERTION	10
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle.....	10
- Certification	11
- Journée PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle).....	11
- Formation "Continuer son activité agricole ou se reconvertir".....	11
- Atelier de l'inclusion "Dire pour rebondir"	12
- Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.....	12
☞ PROJETS TERRITOIRE	12
- Projets de Territoires Educatifs Ruraux - TER.....	12
- Expérimentation Alimentation Solidaire et Durable.....	13
- Projet habitat inclusif de Céreste	14
- Dispositif d'Accompagnement d'appui et de Coordination 84	14
- Actions territoriales avec les élus MSA.....	15
☞ PROJETS MAL-ÊTRE	15
- Information du national	15
- Formation des sentinelles.....	16
- Aide au répit administratif	16
- Projet événementiel.....	16
- Groupe de parole "Ecoute et résilience"	17
- Enveloppe « Animation et communication »	17
- Enveloppe « Psychologues et cellules »	17

7- EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS.....	18
- Dossiers individuels du Vaucluse.....	18
- Dossiers individuels des Alpes.....	18
8- QUESTIONS DIVERSES.....	18
- Délégation	18
- Calendrier prévisionnel 2026.....	18

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

Le Comité est informé que par courrier en date du 20 octobre dernier, le Chef d'Antenne de la MNC a adressé une observation sur la nécessité du quorum pour la validité de chaque décision, dans le cadre du contrôle de légalité.

Il a été rappelé qu'en l'absence de disposition législative ou réglementaire fixant le quorum applicable aux délibérations d'une commission, celle-ci ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié des membres la composant sont présents, sauf règle spécifique de quorum fixée par le règlement intérieur de la commission ou les statuts de l'organisme.

Selon le procès-verbal transmis, avec 10 membres présents sur 18, le quorum a été respecté tout au long de la réunion du 26 septembre 2025, à l'exception de certaines décisions pour lesquelles des administrateurs se sont déportés pour éviter un conflit d'intérêts :

- une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association Présence Verte Services ;
- la contribution de 10 000 € au Fonds Départemental de Compensation du Handicap ;
- la prolongation du conventionnement avec la Chambre d'Agriculture pour un complément de financement de 4 500 € (aide au répit administratif) ;
- un nouveau conventionnement avec MSA Services et d'un financement de 15 500 € pour l'accompagnement de 10 situations (aide au répit administratif).

Il a été demandé de se reporter à la décision finale du Conseil d'Administration du 17 octobre et sa validation par la MNC, pour mettre en œuvre ces propositions.

En conséquence, il est rappelé aux membres du Comité la nécessité de participation aux réunions programmées pour dépasser le quorum et garantir la légalité des décisions.

Le procès-verbal du Comité du 26 septembre 2025 est validé à l'unanimité.

2- MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES

Le Comité est informé qu'aucune modification n'est à apporter au guide pour cette séance.

3- POINT SUR LE BUDGET ET LA CONSOMMATION 2025

- POINT DE SITUATION BUDGETAIRE

En complément de la notification complémentaire GMR de juin 2025, la CCMSA vient d'allouer à la MSA Alpes-Vaucluse, une nouvelle dotation de 18 000 € concernant le répit administratif, inscrite au budget rectificatif présenté au titre des Missions Territoriales.

Le montant total du budget 2025 s'élève donc à 6 060 325 € sans tenir compte des financements des appels à projets spécifiques CCMSA et des financements FNPR et FNPEISA pour le mal-être.

Un nouveau point de consommation prévisionnelle est présenté et actualisé des données à fin octobre ([Annexe AV 25 11 01](#)). Les Missions Nationales seront intégralement consommées ainsi que les Prestations extra légales.

- Le poste Aides à Domicile Retraités sera intégralement consommé avec 950 000 € en intégrant le financement des kits prévention ;
- Le poste "subventions et projets sociaux" prévu à 856 470 € est réajusté à environ 874 000 € compte tenu des propositions de dépenses faites à ce Comité auxquels viennent s'ajouter 1 500 € relatifs à une subvention Contrat de Ville 2024 restituée en mai 2025 par la Mairie de Sorgues pour cause de non réalisation de leur projet et réaffectée à 2 structures en contrat de ville (EVS Génération Bollène : 1 000 € et FACE : 500 €)
- Les prestations de service AJE et ALSH sont sous dimensionnées par rapport au réel et restent dans l'attente de la notification complémentaire CCMSA. Comme proposé par le Comité national, il est proposé d'intégrer un complément local dans la prestation « loisirs » pour les ALSH.
- Le poste Aide au remplacement Epuisement professionnel diminue compte tenu d'un cofinancement FNPR et le poste remplacement maladie est ajusté à la hausse.

- SEUIL DE VERSEMENT DE LA PS ACCUEIL LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Lors du CASS national du 11 juin 2025, il a été présenté aux élus, à la suite des tensions budgétaires et pour privilégier la PS AJE, la nécessité d'ajuster le seuil de versement aux ALSH, tout en préservant les structures pour lesquelles le financement apporté par la MSA demeure significatif. Les élus ont donc voté en faveur d'une autorisation de principe permettant d'ajuster à la hausse le seuil de versement du financement aux ALSH à 1 000 € au lieu de 300 €.

Le CASS national du 22 octobre 2025, a finalement fixé le montant maximum du seuil à 1 500 €. Cette mesure concerne uniquement les paiements aux structures au titre de l'exercice 2025.

L'instauration de ce seuil, en dessous duquel la CCMSA ne garantit plus aux MSA le financement des structures ALSH dans le cadre de la mission nationale, laisse la possibilité aux caisses, localement, de maintenir le cas échéant certains financements au niveau local en fonction de situations particulières, sur projet dans le cadre du dispositif Grandir en milieu rural, ou le cas échéant à titre exceptionnel sur leurs missions territoriales.

Sur les 437 ALSH en Alpes Vaucluse, 61 ont fait l'objet de la liquidation d'une PS pour un montant supérieur à 1 500 € pour le versement de l'acompte 2025 de 70 %.

Pour notre Caisse, 42 ALSH dont la PS est comprise entre 1 000 et 1 500 € pourraient faire l'objet d'un versement de PS ou 74 pour les structures à plusieurs prestations, pour un montant total prévisionnel de 55 000 €.

Pour mémoire, la MSA a versé en 2023 380 663 € de PS ALSH et 400 578 € en 2024. Pour 2025, le montant attribué au-delà de 1 500 € est de 227 357 € pour l'acompte versé et le solde prévisionnel pour une dotation initiale de 349 511 €.

Le Comité propose de prévoir le financement de la PS ALSH pour les structures comprises entre 300 et 1 500 € avec un pourcentage significatif de familles agricoles et en milieu rural. Le montant estimatif est d'environ 55 000 €. Il sera ajusté au moment des charges à payer et en fonction des dernières informations nationales.

- COMPLEMENT PRESTATION DE SERVICES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Une enveloppe budgétaire initiale de 292 000 € a été votée lors du Comité du mois de mars, afin d'assurer le financement des prestations de service versées aux 30 centres sociaux (représentant 33 AGC) ainsi qu'aux 36 Espaces de Vie Sociale (EVS) implantés sur les territoires des Alpes et du Vaucluse. 290 500 € ont été payés à ces structures sur cette enveloppe prévisionnelle.

Depuis cette décision, trois nouvelles structures situées dans les Alpes ont obtenu un agrément EVS pour lesquelles 2 500 € sont à verser :

- Création d'un EVS à Sigoyer (05),
- Épicerie solidaire "Solidaritat" à Barcelonnette (04),
- Association "De Bouche à Oreille" à Manosque. (04)

Afin de permettre la mise en paiement de la prestation de service 2025 correspondant à ces trois nouveaux EVS, une enveloppe complémentaire de 6 000 € est sollicitée venant s'ajouter au reliquat de 1 500 €. Le montant total de la prestation de service pour les structures de l'animation sociale s'élève, pour 2025, à 298 000 €.

4- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Selon les recommandations de la MNC, il est rappelé que les Administrateurs, membres d'une structure subventionnée par la MSA, ne doivent pas prendre part au vote, lors de la présentation d'une demande de subvention, ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Comité examine 5 demandes de subventions pour un montant total de 11 000 €. La liste des dossiers est présentée en annexe ([Annexe AV 25 11 02](#)).

Les administrateurs concernés ne prennent pas part au vote.

Par ailleurs, lors du Comité du 26 septembre, deux dossiers relevant de la thématique mobilité ont été rejetés en raison d'un financement GMR AP CCMSA insuffisant :

- Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables - CEDER**

Créé depuis 1981, le CEDER agit concrètement par la mise en place d'actions de sensibilisation auprès de tous les publics.

Depuis 2022, la MSA accompagne financièrement les projets de ce centre, via des financements GMR. En 2025, un autre projet a été subventionné en GMR pour 2 000 €. La MSA Ardèche Drôme Loire abonde également.

La structure propose, à travers un projet « Paysages et papilles : explorations Nature et Alimentation durable », des ateliers « aller-vers » en lien avec la nature pour se ressourcer. Les actions visent à toucher des publics divers et plus spécifiquement en précarité sociale et/ou financière, souvent éloignés de l'éco-parentalité et du lien avec la nature.

Les ateliers se dérouleront sur le territoire de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux et celle de Ventoux Sud, de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et sur la partie vauclusienne de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan. Le projet a démarré au printemps 2025 et se clôturera à l'automne. Le budget total du projet s'élève 7 808 €.

Le Comité propose de valider une subvention de fonctionnement sur projet pour un montant de 5 934 €. Administrateurs ne prenant pas part au vote : néant

- **Planète Champsaur - Centre social**

Planète ChampsaurValgo est un centre social de proximité, un outil pour tous, pour créer des liens entre les habitants et les générations, pour être à l'écoute des familles de la vallée.

La MSA est le partenaire financier de ce centre social depuis 2011. En 2025, un autre projet GMR a été subventionné à hauteur de 9 000 €.

La structure propose, à travers un projet : « Au-delà des murs » d'aller vers les habitants sur un territoire rural de la montagne où la mobilité et l'accroissement du vieillissement isolent une partie de la population. Le budget total du projet, intégrant l'achat d'un minibus, s'élève 26 046€.

Le Comité propose de valider une subvention de fonctionnement sur projet pour un montant de 10 000 €. Administrateurs ne prenant pas part au vote : néant

Deux autres dossiers sur la même thématique ont répondu à l'appel à projet mobilité lancé par la CAF 04 et ont obtenu un financement pour leurs projets visant à faciliter les déplacements des enfants afin qu'ils puissent participer à des actions itinérantes. Ces deux structures avaient néanmoins sollicité la MSA après le dernier Comité de septembre pour un montant total de 6 855 €. Il est proposé de financer ces 2 structures sur nos missions territoriales :

- **Ludonirique**

Créée en 2014, l'association encourage une diversité d'expériences ludiques par le jeu, permettant à chacun d'explorer le jeu selon ses envies et ses besoins. Cette ludothèque itinérante est basée à Sisteron.

La MSA est le partenaire financier de ce centre social depuis 2023. En 2025, un autre projet, dans le cadre du REAAP, a été subventionné à hauteur de 1 000 €. Il est rappelé que 2 autres ludothèques, ont été subventionnées dans le cadre du REAAP, Ludobrousse (04) à hauteur 2 500 € et Ludambule (05) à hauteur de 1 500 € ainsi que la Ludothèque Pic et Colegram (05) en action loisirs GMR pour 2 474 €. La ludothèque Ludirunner (04) n'a pas été subventionnée directement par la MSA. Néanmoins, les partenaires du territoire et notamment les structures partenaires REAAP font appel à eux régulièrement lors d'évènements.

La structure propose, à travers le projet de ludothèque mobile, le lancement d'un vélo cargo pour réaliser les animations en itinérance et vélo remorque, capables d'aller en zones rurales. Le budget total du projet s'élève à 17 605 €.

Le Comité propose de valider une subvention de fonctionnement sur projet pour un montant de 3 600 €. Administrateurs ne prenant pas part au vote : néant

- **Mairie de Forcalquier**

La Mairie propose, l'achat d'un minibus afin de permettre une plus grande facilité organisationnelle au personnel de la crèche en développant les possibilités de sorties pour les enfants. Le budget total du projet s'élève à 21 704,46 €.

En 2025, un projet REEAP a été subventionné à hauteur de 1 000 €.

Le Comité propose de valider une subvention d'investissement sur projet pour un montant de 3 255 €. Administrateurs ne prenant pas part au vote : néant

Ces 4 subventions, sur la branche famille, représentent un total de 22 789 €.

Par ailleurs, la MSA est sollicitée pour une demande exceptionnelle de soutien financier au service de médiation familiale de l'UDAF des Hautes-Alpes.

- **UDAF des Hautes-Alpes**

Le service de médiation familiale de l'UDAF des Hautes Alpes connaît depuis trois ans une progression très significative de son activité avec une augmentation de 50 % des médiations. Cette hausse traduit les besoins croissants des familles, notamment en milieu rural, mais elle met aussi sous tension son organisation, dont les effectifs n'ont pas évolué.

Pour 2025, l'UDAF a sollicité une subvention de 18 000 € auprès du Département (contre 10 000 € en 2024). Cette demande a été refusée au motif d'un recentrage sur d'autres dispositifs, générant un déséquilibre budgétaire de 8 000 €.

Le service repose aujourd'hui sur un cofinancement solide, assuré à 70 % par la CCSS, complété par la Ville de Gap (3 450 €), le ministère de la Justice (7 000 €), ainsi que par la MSA Alpes-Vaucluse (6 000 € dont 4 600 € pour la médiation familiale, sachant que la MSA n'a pas revalorisé le montant de cette prestation comme à la Caf).

Plusieurs familles relevant du régime agricole bénéficient actuellement de son accompagnement, elles représentent 6.5 % de l'activité du service. Dans les zones les plus reculées, l'UDAF a développé des modalités hybrides (entretiens à distance et déplacements ciblés) afin de garantir l'accès au service sur les "derniers kilomètres" du département.

L'UDAF sollicite un soutien exceptionnel de la MSA Alpes-Vaucluse à hauteur de 50 % du besoin, le complément étant demandé à la CCSS. Ce concours permettrait d'assurer la continuité d'un service essentiel à l'équilibre des familles, y compris celles issues du monde agricole.

Le Comité propose de valider une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € qui viendront s'ajouter au 2 000 € déjà validés dans le cadre de l'enveloppe GMR pour l'augmentation du temps d'activité. Administrateurs ne prenant pas part au vote : néant.

5- POINT SUR LES ACTIONS

☞ ACTION JEUNESSE

- JURY DE L'APJ

Depuis plus de 20 ans, cette action nationale MSA vise à soutenir les initiatives et encourager la prise de responsabilités des jeunes et issus du milieu rural. Les 7 thématiques sont autour de l'agriculture et l'alimentation, culture-sport-loisirs, économie sociale et solidaire, environnement et développement durable, inclusion des personnes fragiles, lutte contre les violences et les discriminations et prévention en santé.

Il est rappelé que le dépôt des dossiers est fixé à fin janvier maximum avec un pré-jury le 26 février après-midi en visio. La cérémonie de remise des prix est programmée le samedi 7 mars 2026 à Vaison La Romaine, organisée par une classe du lycée ACAF-MSA.

Le jury sera composé de 4 élus MSA et de quatre partenaires (Caf, Etat, intercommunalité et Fédération des centres sociaux). Les administrateurs désignés, à l'unanimité, pour composer le jury sont :

4 Titulaires : Annie AUBERT, Sophie BANCILHON LAMBERT, José-Marie BONNAUD, Sylvie BARJOT,

4 Suppléants : Donatien ALTAYRAC, Rémy GRAVIERE, Philippe LACROIX, Jean LAGIER-TOURENNE.

Le flyer de communication en cours de diffusion auprès des partenaires de la politique jeunesse est présenté avec son QR Code. Il servira d'outil de communication externe et interne ainsi que pour les élus MSA.

☞ ACTION TERRITOIRES

- ÉTUDE SUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS AGRICOLES

L'étude prospective conduite par la MSA Alpes-Vaucluse, la FDSEA 84 et SOLIHA Vaucluse, dans le cadre de l'appel à projets Sites Habitat, vise à identifier les besoins et solutions de logement pour les travailleurs saisonniers agricoles sur le département.

Elle met en évidence la forte tension du logement des saisonniers agricoles dans le département. Le Vaucluse, premier employeur régional de main-d'œuvre saisonnière, fait face à un manque d'hébergements adaptés et à une complexité réglementaire freinant les initiatives.

La première année, financée dans le cadre de l'appel à projets Sites Habitat CCMSA (cofinancé avec AGRICA et 5 000 € de financement local), a permis de dresser un diagnostic complet.

Le Comité de Pilotage du 30 septembre a permis de présenter les résultats de ce diagnostic et des pistes de poursuite de cette opération sur 3 expérimentations locales à partir des besoins des employeurs avec 3 solutions à tester comme un parc de résidences mobiles, la remise aux normes de logements existants ou la construction d'une maison des saisonniers.

Un financement complémentaire de 20 000 € est sollicité pour une seconde phase opérationnelle, visant la mise en œuvre d'expérimentations concrètes dès 2026 par un cofinancement d'investissement de 15 000 € pour l'Etat (FNADT) et 5 000 € pour la MSA.

Mme Marie-Claude SALIGNON et M. Philippe LACROIX ne prennent pas part au vote.

Le Comité propose un financement de 5 000 €, à verser à SOLIHA84, afin de permettre la poursuite de ce projet.

6- PROJETS SOCIAUX

☞ PROJET FAMILLE

- PARTIR POUR REBONDIR

La CCMSA a élargi la prise en charge des dépenses sur le FNPEISA, incluant désormais le financement de la part PPR, auparavant imputée sur nos missions territoriales. Ce nouveau fléchage permet d'affecter au FNPEISA les séjours réalisés et à venir.

L'enveloppe prévisionnelle de 7 000 € ne sera donc pas utilisée et est réaffectée à d'autres actions dans le budget.

☞ PROJETS INSERTION

- PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Il a été acté lors du Comité de mars l'attribution d'une enveloppe de 14 500 € dans le cadre de la PDP, afin de financer :

- des ateliers de l'inclusion,
- la journée annuelle des partenaires PDP, organisée le 6 novembre à Manosque,

- des actions collectives
- l'expérimentation d'un bilan spécifique MSA destiné à un public ciblé.

Ce bilan spécifique MSA a pour objectif d'accompagner les adhérents de la MSA dans une réflexion sur leur avenir professionnel, en explorant leurs intérêts personnels et professionnels, et en mettant en perspective leurs possibilités d'évolution au regard de leur état de santé.

Un partenariat a été établi entre la MSA et le CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences) pour les trois départements concernés. Cette démarche a été mise en place à la suite de l'arrêt du dispositif Inclu'Pro qui était financé par l'AGEFIPH, vers lequel nous orientations auparavant notre public pour ce type d'accompagnement.

Le Régime Général propose, depuis plusieurs années, un bilan santé professionnel de nature similaire. Ce dispositif, complémentaire aux actions collectives, permet à certains bénéficiaires de poursuivre leur réflexion et, pour d'autres, de l'engager.

- **CERTIFICATION**

Depuis la COG 2016-2020, les MSA déplacent des Cellules Pluridisciplinaires de Maintien en Emploi.

En 2022, la CCMSA lance "un parcours amélioré de prévention et d'accompagnement d'un bénéficiaire agricole en risque de désinsertion professionnelle". Il se traduit par le développement de l'outillage du réseau MSA dans l'accompagnement et la détection des assurés en risque de désinsertion professionnelle et la création de Cellules Pluridisciplinaires Opérationnelles.

Le réseau des services de santé au travail MSA est désormais certifié au premier niveau dans le cadre de la norme AFNOR sur 3 missions dont celle relative à la prévention de la désinsertion professionnelle.

- **JOURNÉE PDP (PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE)**

La rencontre annuelle des partenaires PDP/MEE s'est déroulée le 6 novembre à Manosque. Coconstruite avec l'AGEFIPH, cette journée représente un riche moment d'échanges entre les acteurs de cette thématique et le guichet unique MSA représenté par les Services CM, SST et ASS.

Cette année, plus de 30 personnes ont répondu à l'appel. Nos partenaires AGEFIPH Paca, Cap Emploi des 3 départements, la MDPH et la directrice d'Activité, Services Préorientation et UEROS du groupe UGECAM PACA, sont venus présenter leurs dispositifs et partager le bilan de l'année 2024.

Le bilan 2024 de la PDP est présenté en annexe ([Annexe AV 25 11 03](#)).

- **FORMATION "CONTINUER SON ACTIVITE AGRICOLE OU SE RECONVERTIR"**

Le service formation de la Chambre d'Agriculture 84 nous a informé qu'ils se voyaient dans l'obligation d'annuler la formation qui était prévue du 25 au 27 novembre prochain à Montbrun-les-Bains.

Vivéa, le fonds de formation des exploitants agricoles, fait face en cette fin d'année 2025 à des

contraintes budgétaires exceptionnelles qui les obligent à réduire leurs engagements auprès des organismes de formation.

La responsable "équipe formation" de la Chambre a rédigé une demande de recours indiquant l'importance stratégique de cette formation, le temps et les moyens d'ores et déjà engagés par nos deux structures. Cette démarche n'a, malheureusement, pas permis d'infléchir la position de Vivéa.

- ATELIER DE L'INCLUSION "DIRE POUR REBONDIR"

Les situations de travail vécues par les NSA sont spécifiques. Elles peuvent avoir des conséquences sur la vie familiale, affective, psychique et sur la santé en général.

La MSA souhaite ouvrir un espace de parole à destination des NSA, pour un groupe de 6 à 8 personnes, avec l'appui d'une psychologue. Par la dynamique de groupe, l'objectif est de retrouver de la confiance de soi, d'identifier ses propres ressources pour faire face aux difficultés, de susciter de l'entraide, de rompre l'isolement, de prévenir l'épuisement et de réduire le risque de désinsertion professionnelle.

Cet atelier se déroule 1 fois par mois, à hauteur de 6 séances, sur le département des Alpes de Haute-Provence.

Le Comité propose de valider une enveloppe de 1 500 € qui seront pris sur l'enveloppe PDP.

- SEMAINE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées se déroulera du 17 au 21 novembre avec 2 webinaires destinés aux employeurs publics, du Régime Général et de la MSA :

- Un sur le maintien en emploi des seniors rencontrant des problématiques de santé prévu le mardi 18 novembre,
- Un sur les ressources à disposition sur le SISTE PACA prévu le vendredi 21 novembre.

Un mail d'information a été adressé aux employeurs agricoles début novembre. Ces actions s'inscrivent dans le champ du partenariat de la charte régionale signée par l'ARCMSC et en cours de renouvellement pour 2026.

D'autres actions départementales sont en cours de réflexion ou conception avec les CAP Emploi et l'Agefiph.

☞ PROJETS TERRITOIRE

- PROJETS DE TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX - TER

L'expérimentation Territoire Educatif Rural (TER), pilotée par l'Education Nationale, est une démarche partenariale qui vise à accompagner les territoires pour corriger les inégalités de réussite scolaire des élèves. Les TER constituent un réseau de coopérations autour des établissements scolaires comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et également vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Le plan France Ruralités a marqué une nouvelle étape dans la structuration des politiques publiques en faveur des ruralités. Il prévoit notamment la montée en charge progressive du programme des TER, avec l'objectif d'atteindre 300 territoires d'ici 2027.

C'est dans ce contexte que s'ouvre, à la rentrée 2025, la quatrième vague de labellisation. Elle doit permettre l'intégration de 50 nouveaux territoires en 2026, puis de 50 autres en 2027. Cette nouvelle phase est fondée sur les enseignements tirés de l'évaluation qualitative menée sur les TER de la première vague, et s'appuie sur un cadrage national renforcé.

Sur les Alpes-de-Haute-Provence, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), s'est positionnée en 2023 avec le soutien académique et des partenaires dans cette expérimentation sur la base d'un diagnostic local présenté en mai dernier et d'un plan d'action validé avec les partenaires du territoire dont la MSA.

Dans ce cadre la MSA a positionné son offre GMR ainsi que les appels à projet Pré Vert pour les 3 collèges et l'appel à projet jeunes et les prestations financières destinées aux familles et aux structures, comme les ALSH.

Dans le cadre de la 4^{ème} vague de l'appel à projet du Ministère de l'Education Nationale, la MSA est sollicitée avec la CAF pour participer à 3 nouveaux TER :

- TER Communauté de communes du Sisteronais-Buëch - CCSB
- TER Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon
- TER Communauté de communes Champsaur Valgaudemar.

Il est proposé d'élargir le partenariat engagé sur le TER d'Alpes Provence Verdon en s'intégrant dans ses 3 nouveaux projets en lien avec la CAF 04 et la CCSS 05. Un TER fonctionne également sur le territoire de Sault et sur le Guillestrois, sans participation ni sollicitation de la MSA.

- EXPÉRIMENTATION ALIMENTATION SOLIDAIRE ET DURABLE

À la suite de l'accord du jury sur le projet Boc'Alim une convention 2025-2027 a été signée sur les engagements réciproques CCMSA et MSA relative à l'expérimentation Alimentation solidaire et durable.

La CCMSA s'engage à verser une première tranche pour 2025 de 10 000 € pour le projet.

Dans le cadre du projet, la mise en place d'un espace de travail collaboratif sur SharePoint a été lancé avec les 2 CAF et la CCSS.

Le dernier trimestre 2025 va être consacré à la définition du contenu des ateliers collectifs, de leurs modalités d'animation, des publics cibles et des territoires par département, ceci en lien avec des partenaires reconnus. Début 2026 aura lieu le lancement test de l'expérimentation sur chaque département.

- Pour le Vaucluse, les publics cibles envisagés sont les familles monoparentales et 3 territoires ont été proposés : Isle sur la Sorgue, Sault et Vaison la Romaine. Une extraction de données allocataires va être réalisée sur ces trois territoires.
- Pour les Alpes-de-Haute-Provence, avec l'appui des épiceries sociales et solidaires, les publics cibles sont les personnes en précarité. Une réunion est prévue avec les partenaires le 2 décembre afin d'affiner les besoins et les modules de montée en compétences qui pourraient être tester sur plusieurs territoires.
- Pour les Haute Alpes, le public cible doit encore être réfléchi, les territoires sont au nombre de 4 : Laragne, Gap, Champsaur et l'embrunais.

Compte tenu de la préparation des actions locales et du calendrier, le budget de cette action, pour démarrage dès 2025 serait le suivant :

- MSA : 30 000 €.
- Caisse centrale MSA : 10 000 €.
- Agrica : 10 000 € (pour les salariés agricoles).
- CNAF : 40 000 €.

Total prévisionnel : ≈ 90 000 € pour les 3 départements.

Le Comité valide l'engagement d'une enveloppe financière de 30 000 €, soit 10 000 € par département couvert.

- PROJET HABITAT INCLUSIF DE CERESTE

La commune de Céreste (04) a mis en place un projet de territoire transversal, expérimental en milieu rural, inclusif et d'intérêt général avec une augmentation significative des retraités de 50 % d'ici 2030 sur le bassin de vie. Pour ce faire, la commune s'appuie sur UNICIL qui gère des logements sociaux et l'association SORENIS qui accompagne l'ingénierie du projet avec la volonté de créer un habitat nouvelle génération et des services mutualisés accessibles à tous.

Ce projet local comprend également une maison de santé, un EVS avec un jardin partagé et un minibus électrique.

Le Comité du 23 novembre 2023 a validé une subvention pour l'ingénierie d'un montant de 40 000 € avec une convention et une participation au Comité de pilotage partenarial.

Le Comité de Pilotage de la CTG du Pays d'Apt Luberon du 5 novembre 2025 a validé les orientations du nouveau contrat jusqu'en 2030. L'EVS de Céreste figure parmi les projets de ce nouveau contrat pour lequel la MSA est signataire.

L'ouverture de l'EVS est programmée pour mars 2026 avec la résidence d'habitat intergénérationnelle et le jardin partagé. L'association gestionnaire sollicite la MSA pour un financement d'investissement pour l'équipement des espaces communs.

Le Comité propose de participer financièrement par une subvention d'investissement à hauteur de 10 000 €. Administrateurs ne prenant pas part au vote : néant.

- DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'APPUI ET DE COORDINATION 84

Le projet PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) de Ville en Vaucluse porté par le Dispositif d'appui à la coordination (DAC), lui-même piloté par l'association Ressources Santé Vaucluse, a été sélectionné par l'ARS PACA dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Pacte des solidarités 2023-2027. Ce dispositif vise à permettre aux personnes sans couverture maladie d'accéder à des soins de ville -sans avance de frais-, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé pour faciliter l'ouverture ou la réactivation de leurs droits.

Le DAC propose d'associer la CPAM et la MSA Alpes Vaucluse au projet, avec un déploiement progressif sur trois territoires prioritaires d'Avignon / Grand Avignon, Carpentras, Cavaillon.

Chaque secteur disposera d'un espace d'accueil dédié, complété si nécessaire par des permanences mobiles, notamment en lien avec les France Services.

La MSA contribuerait ainsi à la mise en œuvre du dispositif, qui concernerait notamment un public de travailleurs saisonniers dépourvus de couverture maladie. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de renforcement de l'accès aux soins et aux droits pour les personnes en situation de précarité, en cohérence avec le dispositif Déclic, destiné aux adhérents MSA en situation de fragilité confrontés à des problèmes de santé.

- ACTIONS TERRITORIALES AVEC LES ELUS MSA

Afin d'accompagner les projets de développement social portés par les délégués dans le cadre de leur mandat, il est proposé de réserver une enveloppe de 10 000 € pour financer les frais liés à ces actions locales.

☞ PROJETS MAL-ÊTRE

- INFORMATION DU NATIONAL

Une nouvelle lettre aux Préfets a été adressée par le Coordonnateur du Programme Mal être en agriculture. Cette lettre appelle à la vigilance en cas de crise sanitaire DNC. Elle partage également les premiers enseignements tirés de l'enquête sur les fonctionnements des Comités départementaux avec le renforcement de la communication, le rythme des réunions, la difficulté d'implication des organisations professionnelles et la stratégie d'actions territoriales.

Cette lettre rappelle également les 4 priorités :

- Documenter et évaluer le risque suicidaire ainsi que les situations de mal-être,
- Intégrer la santé mentale, grande cause nationale du Gouvernement en 2025, au sein des politiques de prévention du mal-être et du suicide en agriculture,
- Renforcer l'opérationnalité de la mission de coordination et le pilotage départemental, notamment en approfondissant les liens avec le réseau des Maisons France Services,
- Soutenir le pilotage gouvernemental, en assurant non seulement une information régulière des Ministres et de leurs Cabinets, mais aussi un appui au Gouvernement dans la gestion des crises susceptibles d'avoir un impact sur la santé mentale des actifs agricoles.

Enfin, elle mentionne la prise en compte de la santé mentale et l'accompagnement de la santé des

femmes en prévention des risques professionnels.

- **FORMATION DES SENTINELLES**

Les sessions de formation des sentinelles connaissent une forte dynamique d'inscription sur les départements alpins :

- La session des Hautes-Alpes (26 novembre) est complète ;
- Celle des Alpes-de-Haute-Provence (28 novembre) dispose encore de 1 à 2 places disponibles,
- La session du Vaucluse prévue le 17 novembre n'est pas complète.

- **AIDE AU RÉPIT ADMINISTRATIF**

La convention signée avec MSA Services Alpes-Vaucluse prévoit la mise en œuvre du dispositif d'aide au répit administratif depuis septembre 2025. Cette action vise à soutenir les actifs confrontés à une surcharge de démarches administratives.

En complément des conventions signées avec les Chambres d'Agriculture, la mission confiée à MSA Services consiste à apporter un appui administratif simple : secrétariat de base, aide au classement, accompagnement dans les démarches administratives et numériques courantes. Deux exploitants du Vaucluse bénéficient déjà d'un accompagnement.

Sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, une discussion est engagée avec le groupement d'employeurs "Agri Emploi des Alpes" afin qu'il puisse réaliser, pour le compte de MSA Services, des prestations administratives équivalentes.

Dans le département des Hautes-Alpes, l'action devra trouver un ancrage local, possiblement par le recours à une assistante administrative indépendante conventionnée au nom de MSA Services.

Compte tenu du volume croissant de situations accompagnées, le Comité propose de signer un avenant pour accompagner la montée en charge du dispositif. Celui-ci prévoit une enveloppe complémentaire de 20 000 €, dont 18 000 € provenant du complément de dotation nationale fléché en mission territoriale sur le répit administratif et de 2 000 € en cofinancement local, venant s'ajouter aux 15 500 € initiaux, portant le financement total à 35 500 € sur la durée de la convention. M. Philippe LACROIX et Marie Claude SALIGNON ne participent pas au vote.

Cette enveloppe correspond à 20 accompagnements individuels supplémentaires signalés et orientés par les travailleurs sociaux, à raison de 3 demi-journées de 3 heures par bénéficiaire pour un coût unitaire ramené à 1 000 €. Les Chambres d'Agriculture demeurent mobilisées sur les situations les plus complexes, tandis que MSA Services se concentre sur les accompagnements administratifs rapides et concrets.

- **PROJET EVENEMENTIEL**

Un évènement départemental, prévu en février 2026, dans le cadre de la semaine de prévention du suicide est en préparation dans le Vaucluse, en lien avec le lycée agricole Louis Giraud de Carpentras. Ce projet est conduit en collaboration avec Aurélie ARIAS et Alain DOUILLET (ancien directeur du CODES départemental, aujourd'hui consultant indépendant), qui accompagne la réflexion sur la

dimension sociologique du mal-être agricole.

L'organisation est en cours d'élaboration et pourrait intégrer une intervention de Théâtre Forum, en partenariat avec la "Compagnie des Autres" de Carpentras, afin de favoriser l'expression et la sensibilisation autour des problématiques de mal-être en milieu agricole.

- **GROUPE DE PAROLE "ECOUTE ET RESILIENCE"**

Cet atelier collectif vise à soutenir les exploitants et salariés agricoles en situation de fragilité (détresse, épuisement, isolement), au nombre de 25 dans le secteur d'Orange et villages alentours.

L'objectif est de maintenir le lien social, prévenir les rechutes et renforcer la résilience à travers une journée d'échanges, de relaxation et de techniques psychocorporelles (EFT, respiration, hypnose, marche).

L'atelier s'est tenu à Uchaux (84), le vendredi 7 novembre, pour un groupe de 10 participants. Cette action vise à être essaimée dans d'autres territoires, en lien avec les travailleurs sociaux.

- **ENVELOPPE « ANIMATION ET COMMUNICATION »**

Sur l'enveloppe de 10 000 € votée lors du Comité du 17 janvier 2025, une non-consommation de 7 267,63 € est constatée. Cette somme reste disponible pour réaffectation au budget.

- **ENVELOPPE « PSYCHOLOGUES ET CELLULES »**

Concernant l'enveloppe de 25 000 € votée au Comité du 7 mars 2025, le Comité propose de maintenir 17 881 € pour le fonctionnement les cellules de Prévention Suicide, les Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelle et de transférer une partie des dépenses liées aux séances de psychologues vers un financement FNPEISA libérant ainsi 7 119 € pour réaffectation au budget.

En synthèse :

Le Comité Plénier est sollicité au titre du financement :

- Enveloppe territoriale ALSH : 55 000 €,
- Animation de la vie sociale : 6 000 € complémentaires (soit au total 298 000 €),
- Subventions branche famille : 35 789 € pour 8 structures,
- Logement des saisonniers agricoles : 5 000 €,
- Partir pour Rebondir (PPR) : annulation de l'enveloppe à 7 000 € validée au Comité du 26/09/2025),
- Expérimentation Alimentation solidaire et durable : 30 000 €,
- Projet habitat inclusif de Céreste : 10 000 €,
- Projets actions territoriales des élus MSA : 10 000 €
- Aide au répit administratif : 20 000 € (18 000 € enveloppe complémentaire CCMSA et 2 000 € cofinancement local),
- Prévention mal-être (animation et communication) : réduction de l'enveloppe à 2 732,37 €, (contre 10 000 € validés au Comité du 17/01/2025),

- Prévention mal-être : réduction de l'enveloppe à 17 881 € (contre 25 000 € validés au Comité du 07/03/2025).

7- EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS

- DOSSIERS INDIVIDUELS DU VAUCLUSE

Les dossiers d'aides financières individuelles examinés au cours de la séance font l'objet de tableaux annexés au procès-verbal. ([Annexe 84.25.11/01](#)).

Par ailleurs, les propositions prises à l'unanimité des membres présents, concernant les contingents d'heures d'aides à domicile aux retraités et aux actifs ainsi que les prises en charge pour la téléassistance font l'objet de listes jointes ([Annexe 84.25.11/02](#)).

- DOSSIERS INDIVIDUELS DES ALPES

Les dossiers d'aides financières individuelles examinés au cours de la séance font l'objet de tableaux annexés au procès-verbal. ([Annexe 0405.25.11/01](#)).

Par ailleurs, les propositions prises à l'unanimité des membres présents, concernant les contingents d'heures d'aides à domicile aux retraités et aux actifs ainsi que les prises en charge pour la téléassistance font l'objet de listes jointes. ([Annexe 0405.25.11/02](#)).

8- QUESTIONS DIVERSES

- DELEGATION

Mercredi 17 décembre à 15h salle de restauration à Avignon, Noël Solidaire MSA : Philippe LACROIX.

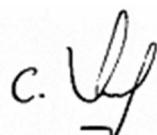
- CALENDRIER PREVISIONNEL 2026

Le calendrier prévisionnel du 1^{er} semestre 2026, est en cours de préparation et sera présenté lors du Conseil d'Administration du 18 décembre prochain. Conformément à la charte des élus, les comités seront couplés avec une autre réunion de comité ou commission.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation du nouveau plan ASS en fonction de la COG et du budget, avec une réflexion d'ensemble sur l'organisation des Comités, le guide des aides et les subventions.

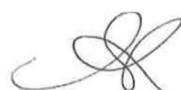
Aucune autre question diverse n'étant évoquée, la séance est levée à 16 heures 30.

LE SECRETAIRE,



Christophe VAILLE

LA PRESIDENTE,



Sophie BANCILHON LAMBERT